



## **Ordonnances Macron, pas question : Tous en Grève le 12 septembre !**

**Le 12 septembre sera une journée nationale d'action et de mobilisation pour dire non à la casse du Code du Travail ainsi qu'à l'augmentation de la CSG.**

Chez PSA, nous sommes directement concernés. Les lois Macron sont un nouveau cadeau au patron : une fois les ordonnances adoptées, PSA les appliquera pour dégager toujours plus de bénéficiaires, sans que les salariés n'en voient la couleur.

Les ordonnances Macron visent à faciliter les suppressions d'emplois, les licenciements, à généraliser la précarité et à réduire les moyens syndicaux pour défendre les salariés.

### **Casse des Conventions collectives :**

Nos principaux acquis ne viennent pas des accords d'entreprises, mais du code du travail ou des conventions collectives (ex : congés payés, congés pour événements exceptionnels, primes d'ancienneté, 13ème mois, le salaire de base minimum, etc.).

Le gouvernement veut balayer tout ça. Les patrons auraient carte blanche pour aggraver nos conditions de travail au détriment de notre santé, augmenter la flexibilité et les heures supplémentaires obligatoires non payées, la mobilité forcée, et l'augmentation du temps de travail sans rémunération.

### **...et chez PSA ?**

Avec ses syndicats maison (SIA, FO, CFTC, CFDT, CGC) toujours prêts à donner leur signature au patron, PSA a tout intérêt à ce que les accords d'entreprise s'imposent sans limite. On en a eu un avant-gout avec le NCS et le NEC...

La casse du code du travail permettrait à PSA d'aller encore plus loin : accentuer la pression, mettre en compétition les salariés entre eux et pourrir l'ambiance des ateliers (chantage à l'emploi au prétexte du « coût du travail », baisse généralisée des salaires, des droits et des acquis, mutations à Borny ou de pros vers des postes non-pros...).

**Pour résumer, cette loi c'est : tous les pouvoirs au patron !**

Les accords d'entreprises pourraient désormais être moins favorables que les conventions collectives, nous avons beaucoup à perdre. L'attaque est brutale, ce sont nos droits et nos acquis sociaux qui sont menacés.

### **Dynamitage du contrat de travail :**

Notre contrat de travail fixe notre rémunération de base, notre temps de travail et notre qualification. Avec les lois Macron, si le salarié refuse la modification de son contrat de travail, il pourra être licencié. Tout simplement.

### **Flexibilité et précarité :**

Le MEDEF souhaite supprimer le CDI et rêve de précarité :  
À la CGT, nous la combattons au quotidien.  
Notre vie n'appartient pas au patron, le CDI doit rester la norme !

### **Collectivement, les salariés ont les moyens d'imposer d'autres choix :**

Des augmentations générales de salaire, des conditions de travail dignes, un temps de travail qui respecte notre vie privée.

#### **Un emploi, c'est un droit !**

Pour chaque départ, il faut une embauche ! Les intérimaires et CDD occupent des postes permanents : ils doivent être embauchés en CDI.

**La CGT appelle les salariés à la mobilisation contre le projet  
du gouvernement Macron.**

**Ce sont 120 ans d'histoire et de droits sociaux qui risquent de  
disparaître !**



**Manifestation le 12 septembre,  
à 14h devant la gare de Metz.**

La CGT informera prochainement les salariés du contenu précis de ces ordonnances, qui seront votées par le parlement le 20 septembre.